

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2019**

**Présents** : BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BEUQUE Christèle (arrivée à 21h) - COULON Patrick - GIRARDOT Jean-Pierre - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice (arrivée à 20h50).

**Excusés** : BUCHWALTER Denis - ROBERT Stéphane.

M. Claude Vuilleminot a été nommé secrétaire.

**1 – Vente d’herbe sur pied 2019**

Monsieur le Maire rappelle qu’une vente d’herbe sur pied est accordée chaque année à M. Patrice VUILLEMENOT pour la parcelle ZD n°96 d’une superficie de 1ha 33a 32ca. Il propose au Conseil de la renouveler. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide une vente d’herbe sur pied à Monsieur Patrice VUILLEMENOT, agriculteur à Sermange, pour la somme de 219.07 € (215.49 € (tarif 2018) x 104.76 (fermage 2019) / 103.05 (fermage 2018)).

**2 - Orange : redevance pour l’occupation du domaine public routier communal 2019**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le calcul de la redevance Orange pour l’année 2019 qui s’établit comme suit :

□ Ligne aérienne ou souterraine : 5.396 km à 37.82 € soit 204.08 €.

**3 – Participation financière au cross de l’école au profit du Téléthon**

Le Maire explique que l’institutrice de Sermange a soumis l’idée d’organiser un cross avec les élèves en faveur du Téléthon : l’idée étant de lier une activité physique et sportive présente dans les programmes d’enseignement et un geste citoyen.

Chaque mairie peut participer financièrement, à hauteur de 50 centimes par tour réalisé par les enfants de son village, le montant total étant reversé au profit du Téléthon.

Le cross a eu lieu le 15 octobre dernier. Les élèves habitant Sermange ont réalisé 202 tours.

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser la somme de 101 € (202 tours à 0.50 €) à la coopérative scolaire qui se chargera de reverser la totalité à l’AFM.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de verser la somme de 101 € à la coopérative scolaire de Sermange pour l’activité cross au profit du Téléthon et précise que cette somme sera reversée dans son intégralité à l’AFM.

**4 – Création d’un poste d’adjoint administratif territorial principal de 1ère**

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’à la suite de l’avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de gestion du Jura en date du 24 octobre 2019, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d’adjoint administratif territorial principal de 1ère classe pour une durée hebdomadaire de 11 heures.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte.

**5 – Renouvellement de l’adhésion à la certification forestière PEFC – Période 2020 à 2024**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l’adhésion de la commune à la certification forestière PEFC souscrite il y a 5 ans arrive à échéance au 31/12/2019.

Par conséquent, il propose de la renouveler pour une période de 5 ans, soit du 01/01/2020 au 31/12/2024.

Il explique les avantages que peuvent apporter cette adhésion, notamment au niveau des ventes de bois.

Le Conseil municipal, à l’unanimité, accepte de renouveler l’adhésion de la commune à la certification forestière PEFC pour 5 années.

**6 – Devis pour la fourniture, la pose et le raccordement d’une tête de luminaire**

*Monsieur Jean-Pierre Girardot, concerné par le dossier, se retire de la séance et ne prend pas part à la discussion et au vote.*

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis reçus pour la fourniture, la pose et le raccordement d’une tête de luminaire, source led, semblable à l’existante détériorée, située à proximité du lavoir.

- Girardot Jean-Pierre : 950 €

- Lavernaux Olivier : 1 077 €

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient le devis de Girardot Jean-Pierre d’un montant de 950 €.

**7 – Contrat d’approvisionnement – parcelle 1 – bois scolytés**

Le Conseil accepte de vendre les résineux secs ou déperissants (77 m<sup>3</sup>) en contrat d’approvisionnement au prix de 38 €/m<sup>3</sup> environ pour le bois correct et 12€/m<sup>3</sup> pour le bois trituration.

**8 – Affouage 2019-2020**

L’affouage 2019/2020 aura lieu dans les parcelles 2 - 3 - 4 - 5 - 14 et 15. Le Conseil décide de conserver le tarif de 5 € le stère. Une avance de 40 € sera appelée à l’inscription. Un point doit être fait avec la commission des bois et l’agent ONF pour fixer les dates de la campagne.

**9 – Restauration de la Fontaine - Affaire N° 16 9004M : validation de l’Avant-Projet Définitif – Fixation du Forfait Définitif de Maitrise d’œuvre – Demandes de Subventions.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve l’Avant-projet Définitif établi par le maître d’œuvre et estimant les travaux à 180 100 € HT soit 230 000 € HT toutes dépenses confondues.

Il prend note que le forfait provisoire de rémunération du maître d’œuvre devient forfait définitif à hauteur de 21 210 € HT, sans rémunération complémentaire et sollicite l’ensemble des subventions études et travaux correspondantes.

**10 – Adoption du rapport de la CLECT de 2019 de la Communauté de communes Jura Nord**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le rapport de la CLECT de 2019 de la Communauté de Communes Jura Nord. Ce dernier est consultable en mairie.

### **11 – Présentation du rapport 2018 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux du Moulin Rouge**

le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport 2018 du Syndicat des Eaux du Moulin Rouge relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable.

### **12 – SYDOM du Jura - Rapport annuel d'activités 2018**

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activités 2018 présenté par le SYDOM du Jura.

### **13 – Règlement Général sur la Protection des Données**

Le Conseil missionne le SIDEC du Jura pour réaliser un audit sur site pour identifier le besoin de la commune pour structurer les éléments indispensables au RGPD (registre de traitements, plan d'actions,...)

### **13 – Questions diverses**

- **Téléthon 2019** : le Maire explique qu'il n'a pu se rendre disponible afin d'assurer la tenue de l'urne pour la remise des chèques lors du Téléthon le samedi 7 décembre. Il demande qui peut assurer cette mission.
- **Caniveaux Maison Commune** : le Maire rappelle que ces travaux doivent être réalisés rapidement. Il faut prévoir une bétonnière.
- **Colombarium** : Il est demandé de mettre du gravier devant la structure en continuité du cheminement. Par ailleurs, le 2<sup>ème</sup> colombarium semble s'incliner vers l'avant. La date de réalisation sera vérifiée et l'entreprise contactée.
- **Passerelle** : une demi-journée sera programmée en janvier pour faire le point sur les matériaux à acheter pour réaliser les travaux.
- **Bail emphytéotique** : A la demande de Christèle Beuque, le Maire explique que la relecture du bail par un avocat et un notaire missionnés par la commune et Jura Nord n'a pas soulevé de problèmes. Opale a été questionné sur la partie financière du projet et n'a, pour l'instant, apporté aucune réponse concrète. A suivre...

**Séance levée à 23h05**